

COMMUNE DE SABONNERES**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Réunion du 11 mars 2016

L'an deux mille seize, le onze mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Victor CAVASA, Pierre BÉRAIL, Philippe CASANOVA, Serge BERGES, Michel BRANDOLIN, Valérie GARCIA, Sylvie GARDIN, David LAFAYE, Anthony OLIVIÉ, Michel VALETTE.

Était absente et excusée : Dominique PÉRES.

M. Pierre BÉRAIL a été nommé secrétaire de séance.

Date de convocation et d'affichage : 07/03/2016

Monsieur le Maire fait la lecture aux conseillers municipaux de l'ordre du jour établi :

1. Approbation du Compte de Gestion 2015 dressé par M. le Trésorier Général,
2. Vote du Compte administratif,
3. Tarifs des concessions des Caveaux restaurés et des Cave-urnes,
4. Restauration de l'église,
5. Questions diverses.

Victor Cavasa demande d'observer une minute de silence pour honorer la mémoire d'Emile Garcia, tour à tour conseiller municipal, 2^{ème} et 3^{ème} adjoint au maire durant trois mandatures, et d'y associer la mémoire d'Angèle Tarquino et d'Yves Larrieu. Ces trois personnes, mémoire de notre commune, ont été inhumées la même semaine.

1 – Approbation du compte de gestion 2015 dressé par M. le Trésorier Payeur Général.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Victor CAVASA, Maire, Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015 :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité du compte de gestion,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015;

2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexes.
 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.
- **Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

(Délibération 2016-1)

2 – Vote du compte administratif 2015.

Monsieur le Maire assiste à la discussion mais se retire au moment du vote.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre BÉRAIL, 1^{er} adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Victor CAVASA, Maire, après s'être fait présenté le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel se résume de la façon suivante :

- Section de Fonctionnement : Excédent : **145 680,82 €**
- Section d'Investissement : Excédent : **62 693,16 €**
- Constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **Vote (9 voix pour) et arrête les résultats définitifs tels résumés ci-dessus.**

(Délibération 2016-2)

3 – Tarifs des concessions des Caveaux restaurés et des Cave-urnes,

Michel VALETTE rappelle l'historique du réaménagement du cimetière et de son règlement et explique les travaux entrepris dans le cimetière suite à la procédure de reprise des concessions.

Monsieur le Maire, après avoir indiqué les coûts des travaux de remise en état des caveaux et du coût d'achat des cave-urnes, propose les tarifs suivants :

Prix des caveaux restaurés proposés à la revente : 1 000€

Prix des cave-urnes : 400€.

Durée de la concession : 30 ans

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter ces tarifs et leur durée de concession.

(Délibération 2016-3)

4 – Programme de restauration de l'église

Monsieur le Maire présente au Conseil l'étude complète des travaux de réfection de l'église, élaborée par le cabinet d'architecture de Mme LUGOL.

Compte tenu de l'importance du chantier, le projet de restauration de l'église sera divisé en deux phases dont les montants se situent approximativement à 185 000 € HT (222 000 € TTC) pour la première et 245 500 € HT (294 600 € TTC) pour la suivante. Il expose également les différentes possibilités de subventions et d'aides que nous pourrions obtenir :

Direction Régionale des Affaires Culturelles (25 % du montant hors-taxe ont été notifiés),
Conseil Départemental de la Haute-Garonne,
Réserve Parlementaire de Madame la Députée de Haute-Garonne,
Conseil Régional Languedoc-Roussillon – Midi-Pyrénées,
Fondation du Patrimoine.

Les emprunts vont avoir une incidence durable sur les finances de la commune.

La commune va contracter deux types de crédit :

Un emprunt à court terme (2 ans), afin de financer les dépenses à hauteur des subventions

Un emprunt à très long terme (20, 30 voire 40 ans).

Trois établissements de crédit ont été pré-sélectionnés : Crédit Agricole, Crédit Mutuel et Caisse des Dépôts. Il est convenu de se réunir après réception des diverses offres bancaires pour valider la meilleure option et retenir la solution emprunt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

approuve à l'unanimité les choix présentés,

sollicite les concours financiers de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, la Réserve Parlementaire de Madame la Députée de Haute-Garonne, du Conseil Régional Languedoc-Roussillon – Midi-Pyrénées, du Conseil Départemental de la Haute-Garonne et de la Fondation du Patrimoine,

autorise Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions correspondants et à signer tous les documents s'y rapportant.

(Délibération 2016-4)

Les sujets annoncés à l'ordre du jour ayant été intégralement étudiés, la séance est levée à 23 heures.